



SNUDI-FO

Syndicat du Val-de-Marne

Crise sanitaire du COVID-19 :

Les personnels ont besoin en urgence d'être protégés face au virus et que cesse la désorganisation actuelle !

COMMUNIQUE du SNUDI-FO 94 du 18 mars 2020:

Le SNUDI-FO 94 confirme : l'accueil dans les écoles des enfants des personnels soignants n'est effectué que par des enseignants volontaires.

Si aucun enseignant de l'école n'est volontaire, ou si des écoles se retrouvent dans une situation où aucun collègue ne peut se porter volontaire (garde d'enfants, santé, problème de déplacement, suspicion d'infection par le COVID19), informez au plus vite votre IEN **par mail**.

C'est à l'inspection d'organiser l'accueil (voire de fermer les écoles en urgence) sans qu'aucune pression, ni culpabilisation, et encore moins contrainte, ne soit exercée sur les collègues !

C'est l'IEN qui est responsable d'organiser et coordonner

Rappelons qu'en cas de regroupement d'écoles sous la responsabilité de l'IEN, **c'est l'IEN qui organise les permanences pour les volontaires,**

Les directions d'école, qui sont en capacité de le faire, doivent recevoir par écrit des consignes claires de leur IEN pour les transmettre à leur équipe et doivent pouvoir contacter leur hiérarchie à tout moment de la journée ! Ce qui n'est pas possible depuis lundi dans la plupart des circonscriptions !

Attestation de déplacement fournie par l'employeur pour les collègues volontaires

Le SNUDI-FO 94 intervient auprès de la DASEN et des IEN pour que chaque collègue volontaire bénéficie d'un justificatif de son employeur à présenter avec l'attestation individuelle quotidienne en cas de contrôle. Plusieurs IEN l'ont déjà fait mais cela doit être généralisé : Nous contacter si vous n'en disposez pas.

Protection des personnels par l'employeur

Le SNUDI-FO 94 est intervenu auprès de la DASEN pour demander en urgence :

- que les écoles ouvertes pour accueillir les enfants des personnels soignants soient entièrement désinfectées chaque jour (au moins les classes, réfectoires, et préaux... où cet accueil a lieu).
- que du savon liquide, du gel hydro-alcoolique, des serviettes jetables soient effectivement distribués, en nombre suffisant, à tous les personnels présents chaque jour
- que des masques soient fournis pour tous les enseignants volontaires lors de leur présence dans les écoles.

Le SNUDI-FO tient à rappeler que le plan national de lutte contre une pandémie grippale (élaboré en 2007 lors de l'épidémie de la grippe aviaire) précise dans son paragraphe I.10 : « *L'utilisation du masque F.F.P.2. est recommandée pour les personnels qui, dans le cadre de leurs activités professionnelles, sont en contact direct avec le public ou ont de nombreux échanges. [...] Les recteurs d'académie doivent assurer l'équipement en masques de protection des personnels concernés et informer l'administration centrale des initiatives qu'ils prennent dans ce domaine. Ils communiquent au ministre, au 31 décembre de chaque année, l'état des stocks de masques F.F.P.2. et anti-projections dont ils disposent.* »

- que les Mairies et les IEN accordent leurs consignes afin que les parents n'appellent pas les directeurs mais directement les Mairies pour savoir quelles sont les écoles-sites d'accueil !
- que les écoles privées comme à Maisons-Alfort ne sollicitent pas directement les directeurs des écoles publiques pour accueillir les élèves du privé... Ce n'est pas à nos collègues d'organiser cet accueil.
- Que le COVID19 soit considéré comme maladie professionnelle notamment pour tous les volontaires (rappelons que les maladies contractées en service doivent être assimilées à des accidents du travail et donc sans jour de carence et pris en charge à 100% par l'employeur).

**Saisir les IEN par écrit pour tout cas d'enseignant ou d'enfant
diagnostiqué positif au COVID19 (mettre le snudifo94 en copie)**

Le SNUDI-FO 94 est intervenu à plusieurs reprises afin que les situations dangereuses signalées par les collègues soient effectivement prises en compte par les IEN.

Il est indispensable de signaler par écrit (courriel) à votre IEN (avec double en CC au snudifo94) les cas d'enseignants ou d'enfants pour qui un médecin a établi un diagnostic positif au COVID 19 (même si le test n'a pu être fait). Rappelons par ailleurs qu'en France, faute de tests disponibles en nombre suffisant, ceux ci sont réservés exclusivement aux patients présentant des symptômes avancés !

Dans ce cas, les cas contacts (les autres enseignants de l'équipe) doivent rester impérativement confinés chez eux pendant 14 jours et ne peuvent plus être présents dans les écoles pendant cette période.

En cas de doute contactez les représentants du syndicat par téléphone ou par mail (94snudifo@gmail.com)

**Les syndicats FO sont aux côtés des salariés qui sont aujourd'hui exposés
pour revendiquer des protections et le respect de leurs droits.**

En particulier nos syndicats de personnels hospitaliers qui subissent aujourd'hui à une échelle jamais connue jusqu'à ce jour les conséquences dramatiques des restructurations décidées par les gouvernements successifs (1). Ils sont aussi aux côtés des caissières des supermarchés qui doivent bénéficier de protection et de masques, tout comme les employés de pôle emploi ou encore les ouvriers qui continuent à se rendre dans leurs usines et les enseignants qui en prenant en charge leurs enfants permettent à nos collègues personnels hospitaliers et de santé d'être mobilisés.

**Pour se protéger au travail et défendre ses droits, aujourd'hui plus que jamais faire appel aux
représentants départementaux du syndicat.**

Les élus du personnel du SNUDI-FO 94 à la CAPD et au CTsD :

Luc BÉNIZEAU : 06 72 04 80 68, Benoît BALORDI : 06 62 96 51 07,
Caroline GALLIEN : 06 29 08 68 33, Christine BRIANT-BAZIN : 06 85 78 36 30,
Samia AIT ELHADJ : 06 17 87 73 81, Claudia DEMIR : 06 88 03 61 12,
Thierry AUDIN : 06 22 91 00 57, Céline MOUINEAU : 07 71 77 03 82,
Olivier LEGARDEUR : 06 09 79 83 84, Yves GREINER : 06 23 80 15 78

(1) Quelques chiffres permettant de comprendre la situation actuelle dans nos hôpitaux :

- entre 2009 et 2016, 8 856 lits d'hospitalisation complète ont été fermés,
- en 2017, ce sont 85 hôpitaux publics qui ont été fermés,
- en 2018, 4 172 lits en hospitalisation complète ont été supprimés dans 3000 établissements de santé.
- En six ans 17 500 lits de nuit ont été fermés.
- Entre 1976 et 2016, 60% des lits ont été supprimés en psychiatrie !

De la Ministre Bachelot à la Ministre Buzyn, en passant par la Ministre Touraine, c'est la volonté délibérée des différents gouvernements qui se sont succédé de s'attaquer à l'hôpital public à laquelle nous sommes confrontés !

Le plan Buzyn, intitulé "ma santé 2022", présenté en février 2019, comporte à la fois la fermeture d'hôpitaux, la réduction drastique des moyens financiers, la dégradation de la prise en charge des patients pour aboutir au maintien d'un seul hôpital par département d'ici 2022 !

Que chacun comprenne que le dispositif de confinement mis en place par le gouvernement n'est rien moins que la conséquence de ces mesures brutales portées contre l'hôpital public qui n'a plus les moyens de prendre en charge les patients atteints du COVID19 ou d'autres affections aussi graves et dangereuses pour la santé publique !